

**Comité directeur de la FFE**  
**16 & 17 juin 2018 - Asnières sur Seine**  
**Relevé de décision**

**Samedi 16 juin 2018**

***Présents***

Bachar KOUATLY  
Johanna BASTI  
Cyrille DIMEY  
Stéphane ESCAFRE  
Nathalie FRANC  
Jean-Paul GRIGGIO  
Amélie LACHAT  
Véronique REVOY  
Yves MAREK  
Sophie MILLIET  
David ROS  
Hélène ROSSINOT

***Absents excusés représentés***

Olivier DELABARRE  
Bruno DELPORT  
Laurent FREYD  
Anémone KULCZAK  
Pascal LAZARRE  
Éric PRIÉ  
André RASNEUR  
Réza SALAMI  
Mélanie VEROT

***Absents excusés non représentés***

Gilles BETTHAEUSER  
Philippe BLOT  
Rudolphe HIDALGO

***Présents à titre consultatif***

Jérôme VALENTI, Directeur Général  
Jordi LOPEZ, Directeur Technique Nationale  
Laurent RABBÉ, Avocat de la Fédération

**Dimanche 17 juin 2018**

***Présents***

Bachar KOUATLY  
Cyrille DIMEY  
Stéphane ESCAFRE  
Nathalie FRANC  
Jean-Paul GRIGGIO  
Sophie MILLIET  
Véronique REVOY

***Absents excusés représentés***

Johanna BASTI  
Gilles BETTHAEUSER  
Olivier DELABARRE  
Bruno DELPORT  
Laurent FREYD  
Anémone KULCZAK  
Amélie LACHAT  
Pascal LAZARRE  
Yves MAREK  
Éric PRIÉ  
André RASNEUR  
David ROS  
Hélène ROSSINOT  
Réza SALAMI

***Absents excusés non représentés***

Philippe BLOT  
Rudolphe HIDALGO  
Mélanie VEROT

***Présents à titre consultatif***

Jérôme VALENTI, Directeur Général  
Laurent RABBÉ, Avocat de la Fédération

Le Président accueille les membres du Comité Directeur dans le nouvel établissement de la Fédération, au Château d'Asnières.

Il remercie le Maire d'ASNIÈRES-SUR-SEINE pour la convention signée à cet effet.

Il informe les membres du Comité Directeur que Gilles BETTHAEUSER devait être présent pour présenter l'un des points à l'ordre du jour (Pôle Excellence) mais qu'il en a été empêché à la dernière minute par un cas de force majeure.

- Ajouts de points supplémentaires à l'ordre du jour

Bachar KOUATLY (Président) et Stéphane ESCAFRE (Secrétaire Général) proposent d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour.

**Vote : Unanimité**

- Approbation du relevé de décisions du Comité Directeur des 3 et 4 mars 2018

**Vote : Unanimité**

- Approbation du relevé de décision du Comité Directeur du 6 avril 2018

**Vote : Unanimité**

## **I ) Technique - sportif**

### **Direction Technique Nationale**

Bachar KOUATLY évoque les multiples dysfonctionnements de la Direction Technique Nationale, qui ont pour partie été déjà évoqués lors de précédentes réunions du Comité Directeur.

Depuis Juin 2017, date de sa nomination, Jordi LOPEZ (Directeur Technique Nationale) est demeuré absent de toutes les initiatives visant à bâtir une fédération visible auprès des institutions. Étranger à l'ensemble des conventions éducatives et sportives signées depuis 12 mois, des contacts avec le Ministère, le DTN n'a par ailleurs dessiné aucun projet sportif fédéral, rendant nos démarches vaines.

Le Président indique, comme il l'a signifié préalablement à Jordi LOPEZ dans le cadre de deux réunions, que ces dysfonctionnements graves lui ont fait perdre sa confiance en lui.

Le problème n'est pas la compétence technique de Jordi LOPEZ, qui est reconnue de tous, mais ses missions à l'échelon national et l'absence d'anticipation de compétitions importantes pour les clubs et les joueurs.

Jordi LOPEZ se justifie par l'absence de communication et d'association aux actions mises en œuvre.

Il indique avoir cherché à faire profil-bas pour ne pas aviver des tensions préexistantes.

Il rejette toute responsabilité dans les compétitions dont l'organisation a été défailante, puisque précisément il ne s'en est pas occupé.

Il considère avoir fait le travail qui lui a été assigné depuis des années.

Bachar KOUATLY propose de démettre Jordi LOPEZ de sa fonction de Directeur Technique National. Il invite Jordi LOPEZ à se retirer de la réunion le temps que le Comité Directeur vote.

**Vote : 17 pour / 4 contre**

Bachar KOUATLY revient sur la prouesse réalisée à BREST dans le cadre du Top 12 où ont été organisées plusieurs animations.

Il en donne le mérite à Stéphane ESCAFRE et à Christophe PHILIPPE.

Il soumet le nom de Christophe PHILIPPE comme nouveau Directeur Technique National. Il rappelle qu'il est maître international, de sorte qu'il a la connaissance du haut niveau, les compétences techniques, mais qu'il a également des compétences dans l'organisation de grands événements et dans l'utilisation des nouvelles technologies.

David ROS ajoute que l'organisation des Internationaux de France du Jeu d'Echecs à ORSAY par Christophe PHILIPPE a été remarquable et qu'il a démontré avoir les qualités de ce que devrait être un Directeur Technique National.

Amélie LCHAT confirme avoir été épatée par le travail réalisé à cette occasion.

Stéphane ESCAFRE rappelle que Christophe PHILIPPE a déjà été Directeur Technique National et qu'à son sens il n'a pas donné satisfaction.

Véronique REVOY considère qu'il est nécessaire d'apprécier le rôle du Directeur Technique National par rapport au projet fédéral actuel et non pas passé.

Bachar KOUATLY propose de nommer Christophe Philippe Directeur Technique National.

**Vote : 17 pour / 3 contre / 1 abstention**

Bachar KOUATLY indique qu'il n'est pas possible de conserver Jordi LOPEZ dans les effectifs de la Fédération, compte-tenu des fautes graves que ce dernier a commises.

S'agissant d'un remplacement poste pour poste, Christophe PHILIPPE sera salarié en lieu et place de Jordi LOPEZ.

Yves MAREK considère que ce deuxième licenciement fait mauvais effet, après le licenciement en 2017 de Mme Céline LAGADIC.

Bachar KOUATLY rappelle que le licenciement de Mme LAGADIC, qui a depuis retrouvé du travail, est intervenu pour des motifs différents, économiques, et que les coûts afférents au

licenciement de M. LOPEZ ont été appréciés. Il considère néanmoins que la Fédération ne peut pas fonctionner lorsque le lien de confiance avec un cadre de ce niveau est rompu.

Il informe également qu'il s'est personnellement engagé auprès de Jordi LOPEZ à l'accompagner pour valoriser ses compétences techniques et lui permettre de rebondir professionnellement.

Stéphane ESCAFRE comprend que le lien de confiance entre le DTN et le Président est essentiel mais il n'est pas favorable à cette décision. Il considère par ailleurs que la nomination du DTN voire son licenciement est de la compétence exclusive du Président et non du Comité Directeur.

Bachar KOUATLY lui répond que, s'agissant d'une décision aussi importante, il souhaite connaître l'avis du Comité Directeur. Il ajoute les liens de sympathie et d'amitiés que tous peuvent avoir avec Jordi LOPEZ ne doivent pas prendre le pas sur les intérêts de la Fédération.

Il a proposé à Jordi LOPEZ de rompre son contrat de travail de manière conventionnelle et dans des conditions très favorables. Il souhaite néanmoins, à titre consultatif, demander l'avis du Comité Directeur sur un éventuel licenciement.

**Vote : 14 pour / 7 abstentions**

Bachar KOUATLY informe Jordi LOPEZ des décisions du Comité Directeur. Jordi LOPEZ quitte la réunion.

### **Olympiades**

Sophie MILLIET propose d'organiser un stage pour l'équipe de France féminine en préparation des Olympiades.

Elle sollicite un budget de 2.500 € pour 10 h d'entraînement à 50 € par un Grand Maître pour 5 joueuses.

Véronique REVOY juge qu'il faudrait signer un contrat d'objectif avec chacune des joueuses bénéficiaires.

Johanna BASTI ajoute que ces contrats d'objectif existent dans les autres fédérations et regrette que l'entraînement envisagé n'ait pas de dimension collective.

Amélie LACHAT est d'accord avec le fait de décider de mesures de nature à susciter un véritable esprit d'équipe.

**Vote : unanimité**

### **Commission Technique**

Bachar KOUATLY propose la nouvelle composition de la Commission Technique : Julien CLAREBOUT (Président), Bruno ADELIN, Pascal AUBRY, Dominique DERVIEUX, Luc FANCELLI, Rachid HEDDACHE, Chantal HENNEQUIN, Loriane LEBRET et Jean PEYRIN.

**Vote : unanimité**

Bachar KOUATLY informe le Comité Directeur que Jean-Michel RAPAIRE et Jean-Louis LALANDE deviennent chargés de mission auprès du Directeur Technique National.

Il est rappelé que le Président de la FFE et le Directeur Technique National sont membres de droit de cette commission.

S'agissant du Challenge Blitz, Stéphane ESCAFRE propose de passer des zones BNPP aux territoires des ligues pour les qualifications.

**Vote : unanimité**

## **II ) Organes statutaires et Directions Nationales**

### **Direction des Scolaires**

Johanna BASTI soumet le règlement des championnats scolaires 2018/2019 à l'approbation du Comité Directeur.

**Vote : unanimité**

Jean-Paul GRIGGIO demande s'il est possible d'augmenter le nombre d'écoles qualifiés en finale des championnats scolaires.

Bachar KOUATLY est d'accord que cette réflexion doit être engagée, étant compris que cela aurait des conséquences financières et d'organisation qui doivent être appréciés.

Johanna BASTI propose de nommer Dominique RUHLMANN à la fonction de directeur des compétitions scolaires 2018/2019.

**Vote : unanimité**

Johanna BASTI annonce avoir sollicité l'agrément du Ministère de l'Education Nationale qui permettrait aux clubs d'échecs d'intervenir sur le temps scolaire et de légitimer les diplômes délivrés par la FFE.

Johanna BASTI fait un point d'étape sur les partenariats mis en œuvres (USEP, UNSS, DPJJ ...).

Aurélien LACHAT regrette qu'il y ait un manque de lisibilité sur les différentes compétitions organisées par les différents acteurs du monde scolaire et propose de communiquer davantage sur ces compétitions.

Bachar KOUATLY remercie Johanna BASTI pour le travail extraordinaire qu'elle fournit au bénéfice de la Fédération et salue également le travail de Samuel BIELKA (Community Manager).

David ROS alerte sur le trop-plein de compétitions visant les mêmes publics et sur la complexité des règlements. Il estime qu'à terme les compétitions USEP/UNSS et FFE devront être fusionnées.

Stéphane ESCAFRE rappelle la tenue d'une formation d'instructeurs scolaire FIDE à CANNES en juillet 2018. Il souligne également l'organisation d'un tournoi scolaire à Bastia, regroupant 3600 participants.

### **Commission Médicale**

Nathalie FRANC et Hélène ROSSINOT reviennent sur la question du certificat médical. Elles présentent un projet de questions/réponses pour informer les clubs.

Jérôme VALENTI propose d'envoyer ce document aux clubs avec la circulaire de rentrée.

### **Direction Nationale des Féminines**

Stéphane ESCAFRE soumet au Comité Directeur la nouvelle composition de la Direction Nationale des Féminines : Jocelyne WOLFANGEL (Directrice), Marie-Paule BARTOLO, Philippe BLOT, Eric DELMOTTE, Dominique DERVIEUX, Serge DESMOULIERES, Anémone KULCZAK, Loriane LEBRET, Virginie LUDWICZAK, Claire PERNOUD, Claude WOLFANGEL.

**Vote : unanimité**

### **Direction des Jeunes**

Jean-Paul GRIGGIO propose de valoriser les podiums, dans les classements par clubs et par Ligues, en doublant les points obtenus par les trois premiers.

Sophie MILLIET relève un problème avec le championnat de France de jeunes où le nombre de joueurs est trop important ce qui aboutit à des stratégies antisportives et à des résultats qui ne représentent pas le niveau réel des joueurs.

Bachar KOUATLY propose que des compétitions jeunes élites soient organisées.

Cyrille DIMEY propose de diminuer le niveau ELO pour la qualification d'office.

### **Direction de l'Entraînement**

Stéphane ESCAFRE soumet au vote la modification du cahier des charges du DIFFE au DEFFE proposée par Darko ANIC.

**Vote : unanimité**

### **Divers**

André RASNEUR a formé une proposition visant à supprimer l'exonération de 50% des droits d'inscriptions aux opens pour les jeunes (article 2.3 R03).

### **Vote : unanimité**

Bachar KOUATLY informe le Comité Directeur de sa rencontre avec le Secrétaire Général du CNOSF. La perspective est de passer de 18 millions de licenciés actuellement à 10 millions en 2024 (alors qu'il y aurait 40 millions de pratiquants contre 30 millions actuellement), en raison de la baisse des subventions publiques.

Il lui a indiqué que le seul véritable sport électronique (*e-sport*) est le jeu d'échecs et que si le CNOSF travaillait avec la FFE, celle-ci serait en capacité de leur apporter 1 à 1,5 million de licenciés en plus.

Le FFE souhaiterait par ailleurs organiser les Olympiades en parallèle des jeux paralympiques de 2024 à PARIS.

Johanna BASTI ajoute que beaucoup de projets sont aujourd'hui subventionnés lorsqu'ils associent le jeu d'échecs à une autre discipline sportive.

Bachar KOUATLY informe les membres du Comité Directeur que Larbi HOUARI a quitté ses fonctions de conseiller du Président.

### **Siège social**

Bachar KOUATLY propose de transférer le siège social de la FFE au Château d'Asnières 6 rue de l'Eglise à ASNIÈRES-SUR-SEINE.

**Vote : unanimité**

### **Règlement interclub**

Laurent RABBÉ, Avocat de la Fédération, informe le Comité Directeur de difficultés posées par certaines dispositions du Règlement Interclub.

En l'état, ce règlement fait obligation aux clubs inscrits en Nationale 1 de présenter une équipe féminine.

Ce règlement ajoute que les clubs qui n'auraient pas satisfaits à cette obligation sont interdits de se réinscrire en Nationale 1 la saison suivante.

Ces dispositions, litigieuses, sont interprétées par les parties tenantes comme une forme de sanction disciplinaire, automatique, de relégation en Nationale 2.

En mai dernier, la Commission des interclubs a constaté que trois clubs (Poitiers-Migné Echecs, JEEN, Club d'Echecs de Rueil Malmaison) n'avaient pas satisfait à l'obligation précitée et a considéré qu'en conséquence les trois clubs devaient être relégués en Nationale 2. Cette position a été confirmée par la Commission d'Appels Sportifs.

Ces trois affaires mettent en lumière le fait que ces dispositions conduisent à prendre des décisions dont la légalité, et le caractère équitable, sont contestables.

Laurent RABBÉ préconise de supprimer les dispositions litigieuses du Règlement Interclub, avec effet rétroactif à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Vote : unanimité**

Laurent RABBÉ préconise en conséquence de retirer les décisions litigieuses de la Commission des Appels Sportifs et de la Commission Interclubs.

**Vote : unanimité**

Le Comité Directeur réaffirme la place essentielle du développement du secteur féminin dans le projet fédéral. L'obligation faite aux clubs de présenter une équipe féminine reste inscrite dans le Règlement Interclub. Il exprime le souhait que la Commission Technique propose rapidement de nouvelles dispositions pour renforcer cette obligation, à la lumière des difficultés légales et pratiques relevés dans l'application des dispositions qui ont été supprimées.

Le Comité Directeur rappelle également que les clubs précités restent avoir enfreint des dispositions d'un règlement fédéral et sont de ce fait passibles de poursuites devant la Commission Fédérale de Discipline, dans les conditions prévues par le Règlement Disciplinaire, étant rappelé que le Comité Directeur n'est pas compétent au regard de ce règlement pour saisir lui-même cette commission.

### **Commission de Contrôle Economique et de Gestion**

Stéphane ESCAFRE informe le Comité Directeur de la démission d'Olivier DELABARRE et de Cyrille DIMEY de leurs fonctions de membre de la Commission de Contrôle Economique et de Gestion.

Il évoque les différentes candidatures et propose de nommer Natalia WOJNOWSKI, Phi NGUYEN, Michel LETY et David JAUNEAU.

**Vote : unanimité**

Bachar KOUATLY propose de nommer Phi NGUYEN à la Présidence de cette commission.

**Vote : unanimité**

La Commission de Contrôle Economique et de Gestion est désormais composée de Phi NGUYEN (Président), Jean BERTRAND, Bruno DELPORT, David JAUNEAU, Michel LETY, Magalie VALOIS et Natalia WOJNOWSKI

### **Commission d'Appel**

Bachar KOUATLY propose de nommer Philippe SAUVÉ et Sabrina SCOLARI à la Commission d'Appel.

**Vote : unanimité**

La Commission d'Appel est désormais composée d'Aurélie DACALOR (Présidente), Anouk CHUTET, Philippe SAUVÉ, Sabrina SCOLARI et Jean-Luc VIOLEAU.



## **Part de la licence pour les comités départementaux**

Bachar KOUATLY évoque le sujet de la part départementale sur la licence fédérale.

La situation est très diverse, certaines ligues reversant jusqu'à 60% de leur part aux départements, d'autres ne reversant rien.

Il constate l'attachement d'une majorité de club aux comités départementaux qui sont naturellement jugés plus proches et accessibles que les ligues. Ce constat est ressorti clairement de l'étude réalisée par Larbi HOUARI et dont les conclusions ont été présentées à l'Assemblée Générale d'AGEN en avril 2018. Dans le même temps, certains comités départementaux sont critiqués en raison de la thésaurisation des ressources qui leur sont affectées par leurs ligues, dans un contexte de raréfaction des ressources.

Bachar KOUATLY et Stéphane ESCAFRE proposent de fixer une réversion obligatoire de la part départementale sur les licences fédérales aux comités départementaux. Cette réversion obligatoire ne peut pas être inférieure à 50% de la part ligue. Cette décision est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Vote : unanimité**

## **Direction Nationale de l'Arbitrage**

Laurent FREYD présente un point d'étape sur la réforme de la Direction Nationale de l'Arbitrage et un projet de modification du Règlement Intérieur.

Le Comité Directeur félicite Laurent FREYD et la DNA pour le travail accompli.

Laurent FREYD propose d'organiser une réunion pour célébrer les 30 ans de la DNA.

**Vote : unanimité**

## **III ) Divers**

Bachar KOUATLY annonce la présence de la FFE au Salon des Maires en novembre 2018.

Jérôme VALENTI annonce la création d'un dispositif mobile destiné aux animations, financé par le CNDS.

Le Comité Directeur est saisi d'une demande de fusion-absorption du club Côte Basque Echecs par l'Aviron Bayonnais. La demande a reçu l'avis favorable de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

**Vote : unanimité**

Jean-Paul GRIGGIO propose d'augmenter à 15 € les sommes à verser aux organisateurs des formations prévues à l'article 22-1 du Règlement Intérieur de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Le Comité Directeur n'exprime pas d'opposition particulière à cette proposition et renvoie à la Direction Nationale de l'Arbitrage le soin de l'étudier.

Le calendrier fédéral pour la saison 2018-2019 est soumis au Comité Directeur.

**Vote : unanimité**

Le prochain Comité Directeur est prévu les 10 & 11 novembre 2018, sous réserve de modification.

Le 17 juin 2018,

**Le Président**  
Bachar KOUATLY

**Le Secrétaire Général**  
Stéphane ESCAFRE